

Objet : Programmation des animations du musée**DÉCISION DU MAIRE N° 2026-071/CULTUREL****8.9. Culture**

Le Maire,

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 1 du 2 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
Vu les propositions présentées par le Musée municipal,
Vu les devis consultés pour les différentes manifestations,

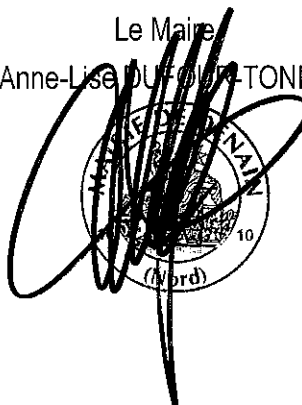
DÉCIDE

- **Article 1^{er}** : Dans le cadre des animations, sur le thème des femmes, mises en place au Musée d'archéologie et d'histoire locale de Denain, la Ville de Denain organisera 3 prestations :
- **Samedi 17 octobre 2026** : Spectacle « *Celles de 14* », proposé par l'association Productions Grand Angle – 18 rue de Domrémy – 75013 Paris
Le coût de la prestation s'élève à 1000,00 euros TTC.
 - **Samedi 21 novembre 2026** : Spectacle « *Les Elles Contées* », proposé par l'association ARONDE – 1 rue Pierre Bachelet – 59172 Roeulx
Le coût de la prestation s'élève à 365,40 euros TTC.
 - **Samedi 12 décembre 2026** : Spectacle « *Cabaret Minou adapté au musée* » proposé par la compagnie V.I.F. - 10 place de la mairie – 59550 MAROILLES.
Le coût de la prestation s'élève à 1550,00 euros TTC.

L'entrée pour ces manifestations est gratuite

- **Article 2** : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de ces manifestations seront signés par mes soins.
- **Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille - 5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr - dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

DENAIN, le 18 Juin 2026.

Le Maire
Anne-Lise DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le